

# Mettez votre société au vert !

Convaincu de l'importance d'une démarche durable, vous souhaitez mobiliser votre entreprise ? Avant d'agir, notez qu'il vous faudra convaincre bien des sceptiques puis choisissez des solutions adaptées.

## PRÉCISEZ VOTRE DIAGNOSTIC

Le test vous a permis de déceler des problèmes potentiels ? Poussez votre réflexion plus en avant.

• **Faites le point en interne.** Avant d'engager toute démarche, vérifiez que vos managers n'ont pas déjà lancé un plan d'action. Des certifications sont peut-être déjà en cours (BS 8800 dans les domaines de l'hygiène et de la sécurité au travail, ISO 14001 pour l'environnement...). Par ailleurs, votre entreprise est certainement déjà sous le coup d'une législation spécifique, comme la loi du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Étudiez ensuite, service par service, ce qui pourrait être amélioré : tracez le cycle de vie de vos produits et/ou services (conception, production, distribution, etc.) pour déceler les éventuels dysfonctionnements...

### ( Étudiez les aides financières )

Les aides liées aux démarches de développement durable sont nombreuses mais soumises à différents critères.

- **Les aides à l'investissement :** vous trouverez une liste des aides européennes à l'investissement sur le site Ecobase 21 (<http://www.ecobase21.org/fichiers/PME.html>).
- **Les aides liées à l'aménagement :** de nombreux programmes encouragent des aménagements liés au développement durable (installation de panneaux solaires, achat d'un parc de véhicules électriques...). Vous pourrez en obtenir le détail auprès de l'Ademe et de la Chambre de commerce et d'industrie dont vous dépendez.
- **Les aides au diagnostic :** ces organismes mettent également en place des actions de formation et de conseil collectives. Par exemple, l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (Anact) propose des diagnostics gratuits en matière de responsabilité sociale intégrant les problématiques de sécurité mais aussi de ressources humaines.



©iStockphoto/Pathatai Chungyan

• **Prenez le pouls de vos collègues de travail.** Ont-ils été sensibilisés aux problématiques du développement durable ? Peut-être peuvent-ils aussi venir enrichir votre diagnostic d'éléments que vous n'aviez pas pris en compte.

• **Surveillez la concurrence.** Vos concurrents sont-ils actifs dans ce domaine ? Communiquent-ils sur le sujet ? Si oui, réunissez tous les documents (prospectus, emballages...) et articles de presse le prouvant. Ces données vous donneront certainement des idées et représenteront un argument de poids pour sensibiliser vos dirigeants.

• **Lancez le débat.** Vous avez recueilli suffisamment de données pour cerner le problème ? Présentez le fruit de vos réflexions à votre direction. Aidez-vous des arguments développés dans les résultats du test (p. 29) et évoquez la possibilité de bénéficier d'aides (voir encadré). Si vous ne pouvez du premier coup faire modifier toute la stratégie de l'entreprise, vous pouvez sans doute décrocher un budget pour faire évaluer précisément les besoins de votre entreprise et élaborer une stratégie. Si le sujet vous passionne, vous en profiterez pour proposer de devenir le référent dans ce domaine si le poste n'existe pas...

## PRENEZ LES CHOSES EN MAIN

Vous avez obtenu un accord pour pousser plus en avant la réflexion de votre entreprise sur le développement durable. Faites maintenant appel à des aides extérieures pour faire avancer le dossier, en adaptant les solutions aux moyens et à la taille de votre entreprise.

• **Consultez les organismes de référence.** Pour vous aider à faire le premier pas, l'Ademe ([www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)), l'Afnor ([www.afnor.fr](http://www.afnor.fr)) ou le Comité 21 ([www.comite21.org](http://www.comite21.org)) peuvent vous conseiller. Vous trouverez notamment, sur le site de l'Ademe, un outil d'évaluation de votre projet de développement durable.

• **Suivez une formation.** Gagnez en crédibilité en suivant une formation dans le cadre d'un Dif ou d'un Cif, en faisant appel au Difed ([www.difed.agropolis.fr](http://www.difed.agropolis.fr)) ou à

Ecoethic ([www.ecoethic.fr](http://www.ecoethic.fr)), qui proposent des modules dédiés au développement durable. Ecoethic développe notamment des formations spécifiques pour les décideurs, mais aussi les assistantes. Des séquences d'un à deux jours permettent de découvrir les bases du développement durable, d'apprendre à créer et entretenir un réseau sur le sujet dans l'entreprise.

• **Faites appel à un consultant.** Dans une TPE et lorsque la démarche s'annonce simple, ce travail pourra être réalisé en interne, éventuellement par un collaborateur ayant suivi une formation. En revanche, si votre entreprise envisage de repenser entièrement les modes de travail et l'organisation générale, il pourra être utile de faire appel à un cabinet de consultants. Celui-ci apportera « une vision extérieure, des méthodes de travail et de suivi et pourra chiffrer et planifier la démarche », comme le souligne Erwan Géry, consultant à Angers. Par ailleurs, de nombreuses entreprises font appel à un consultant dans l'urgence, quand un dysfonctionnement important est mis à jour. Insistez sur la nécessité de vous inscrire dans une démarche préventive qui permettra à votre société de prendre une longueur d'avance.

• **Animez un réseau.** Pour que les actions soient pertinentes, placez les salariés au centre de l'action pour qu'ils s'approprient cette démarche. Vous pourrez alors agir comme relais opérationnel en animant un réseau ■

### « Le développement durable est une démarche gagnant-gagnant »

Chez JM Bruneau, entreprise de 900 salariés, une démarche durable a été initiée en 2006. La société a su tirer profit de cet engagement.

« Nous avons obtenu la norme ISO 14 001 l'an dernier. Entre-temps, nous avons changé les chaudières pour anticiper une norme qui sera appliquée dans cinq ans. Nous avons installé des panneaux solaires et équipé notre site de véhicules électriques. Grâce à un partenariat avec le WWF, nous avons repensé notre gamme de produits. Nous en avons retiré certains de notre catalogue car ils représentaient une vraie aberration écologique et développé les produits issus de l'économie solidaire. Depuis, nous avons plus que doublé nos ventes de papier recyclé et les produits citoyens représentent 18 % de notre chiffre d'affaires. C'est vraiment une démarche gagnant-gagnant. Par ailleurs, notre contrat avec la Mairie de Paris a été renouvelé pour trois ans. Cette collectivité mettait en avant, dans son appel d'offres, la nécessité d'être engagé dans une démarche de développement durable. »

Evelyne Seymand, directrice de la communication et chef de projet développement durable de JM Bruneau

